



Rapport des juges en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa			
Date	Dimanche 6 septembre 2020	Heure de départ	18 h 30		
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Nuageux (Temp : 17 °C)		Ventoux: 9 km/h (Sud-Est)		
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
Nombre de courses	10	Courses de qualification	1 BF	Inscriptions totales	73/75
Total des paris mutuels	\$155,510				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber, Michael	Frenette, Ben	Stiff, Al (CAR)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

- 2 Divisions des séries de courses à réclamer *Hard Rock Summer* (3^e étape).
- Retrait anticipé du cheval, "ROAD WARRIOR", (maladie), de la Course 1, par l'entraîneuse, Carol Voyer.

Courses :

- Jonathan Lachance a été autorisé à se retirer des 2 courses.
1. Rien à signaler.
 2. Examen du bris du #1, "CASCADA", (Guy Gagnon), avant le poteau de ¼ de mille. Lors du bris, le #1 avait causé une interférence au #2, "HAT TRICK MARLEAU", (Pierre Bovay). Aucun placement n'est requis comme le #1 est arrivé en dernier, et ce, en 6^e position. Rien d'autre à signaler.
 3. Le meneur du #5, "BAD NIGHT MARE", (Clarke Steacy), a enfreint les suivantes règles de la CAJO :

22.23.01(a) – (action injustifiée qui se caractérise par une activité effrénée ou irréfléchie),

22.23.03 (b) – (avoir effectué une action du poignet au-delà de ce qui est acceptable),

22.23.03 (c) – (avoir fait en sorte que n'importe quelle partie du fouet soit à l'extérieur des limites des roues du sulky), dans le dernier droit. Il s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$200 et une suspension de conduite de 3 jours (à être purgée les 22, 23 et 24 septembre, inclusivement) (#1066510). Rien d'autre à signaler.

4. Le #1, "MUSSELSFROMBRUSSELS", (Tyler Jones), a eu de l'équipement brisé, (fer), après le poteau de ½ mille et il est arrivé avec de l'équipement brisé. Rien d'autre à signaler.
5. Rien à signaler.
6. Rien à signaler.
7. Rien à signaler.
8. Rien à signaler.
9. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.

Réclamations :

- Course 3 – Le #8, "CARWINS SMORE", (1 réclamation), pour \$10,625, par Matthew McDonald (entraîneuse Anne-Marie Turenne).
- Course 8 – Le #3, "CHALEURS AD", (5 réclamations), pour \$8,500, par Matthew McDonald, Gino Bilodeau et Anne-Marie Demers (entraîneuse Anne-Marie Turenne); une réclamation a été annulée pour ne pas avoir été correctement remplie (Règle 15.11 de la CAJO).
- Course 8 – Le #4, "DUTCH SEELSTER", (4 réclamations), pour \$8,500, par Clarke Steacy et Cara Steacy (entraîneuse Cara Steacy).
- Course 10 – Le #2, "DARCEE N", (1 réclamation), pour \$10,000, par Écuries Guy Gagnon, Gestion Louis Latulippe et Gestion Bruno Blouin, (entraîneur G. Gagnon).